

adresse de renvoi :

**DREAL Normandie**  
Service Ressources Naturelles  
Cité Administrative  
2, rue Saint-Sever  
76036 ROUEN Cedex

## **Consultation du public - dérogation espèces protégées MRN – entretien bassin BR177 – Darnétal (76)**

-----  
Conformément à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, vous êtes invités à donner votre avis sur un projet d'arrêté préfectoral en réponse à une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Cette demande de dérogation à l'article L411-1 porte sur les travaux d'entretien du bassin d'eau pluvial BR177 à Darnétal par la Métropole Rouen Normandie (76)

Consultation ouverte du 26 novembre au 9 décembre 2020.

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

### **Remarque sur la protection de la vie privée**

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

### **La description et les objectifs de la demande de travaux sur le bassin de rétention d'eau pluviale BR177 à Darnétal par la MRN, vous paraissent-ils suffisamment argumentés ?**

-----  
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

non

sans opinion

Veuillez saisir votre commentaire ici:

**Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par la MRN au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour les travaux sur le bassin de rétention d'eau pluviale BR177 à Darnétal ?**

Veillez saisir votre commentaire ici:

**3 Votre nom (facultatif) :**

**4 Votre prénom (facultatif) :**

**5 Votre commune de résidence :**

Merci pour votre participation

Les participation à la consultation doivent être postées avant le 9 décembre minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à la synthèse.